

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue à l'hôtel de ville de Chertsey, le lundi 2 décembre 2024 à 19 h.

L'avis de convocation de cette séance a dûment été signifié aux membres du conseil le 28 novembre 2024, conformément aux dispositions de l'article 153, 2^e alinéa, du Code municipal du Québec (*L.R.Q., chapitre C-27.1*).

Présents : M^{me} Michelle Joly, mairesse
M. Jean-Guy Thibault, conseiller
M^{me} Annie Bastien, conseillère
M. Richard Hétu, conseiller
M. Jonathan Théorêt, conseiller
M. Sylvain Lévesque, conseiller

Absente : M^{me} Valérie Léveillé, conseillère

Est également présent :

M. Marc-André Plante, directeur général et greffier-trésorier

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Financement - Règlements d'emprunt - Adjudication
3. Financement - Règlement d'emprunt - Concordance
4. Période de questions
5. Levée de la séance

1.- Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h par la mairesse, M^{me} Michelle Joly.

2.- Financement - Règlements d'emprunt - Adjudication

Concernant ce point de l'ordre du jour, les membres du conseil ont renoncé à leur droit d'obtenir l'information 72 heures à l'avance (art.148 CM), compte tenu que l'ouverture d'appel d'offres des financements a eu lieu à 15 h en ce jour du 2 décembre 2024.

Date d'ouverture :	2 décembre 2024	Heure d'ouverture :	15 h
Lieu d'ouverture :	Ministère des finances du Québec		
Montant : 2 206 000 \$	Nombre de soumissions : 3		
Échéance moyenne :	3 ans et 3 mois		
Date d'émission :	12 décembre 2024		
Montant :	2 206 000 \$		

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements d'emprunts numéros 526-2018, 527-2018, 550-2019 et 702-2024, la Municipalité de Chertsey souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chertsey a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 12 décembre 2024, au montant de 2 206 000 \$;

CONSIDÉRANT QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois (3) soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1- VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

379 000 \$	3,40000 %	2025
394 000 \$	3,50000 %	2026
410 000 \$	3,55000 %	2027
426 000 \$	3,70000 %	2028
597 000 \$	3,80000 %	2029

Prix : 99,30860

Coût réel : 3,90871 %

2- VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

379 000 \$	3,55000 %	2025
394 000 \$	3,55000 %	2026
410 000 \$	3,55000 %	2027
426 000 \$	3,55000 %	2028
597 000 \$	3,60000 %	2029

Prix : 98,98000

Coût réel : 3,91575 %

3- FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

379 000 \$	3,50000 %	2025
394 000 \$	3,50000 %	2026
410 000 \$	3,55000 %	2027
426 000 \$	3,60000 %	2028
597 000 \$	3,70000 %	2029

Prix : 98,98100

Coût réel : 3,96034 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC. est la plus avantageuse.

POUR CES MOTIFS,

2024-525

il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 206 000 \$ de la Municipalité de Chertsey soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.;

QUE demande soit faite à ces derniers de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation; à cet effet, le conseil autorise la directrice du Service des finances et trésorière adjointe à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE la mairesse et la directrice du Service des finances et trésorière adjointe soient autorisées à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

3.- Financement - Règlement d'emprunt - Concordance

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Chertsey souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 206 000 \$ qui sera réalisé le 12 décembre 2024, réparti comme suit :

Règlement d'emprunts #	Pour un montant de
526-2018	1 036 400 \$
526-2018	291 900 \$
527-2018	244 000 \$
527-2018	234 100 \$
550-2019	27 600 \$
702-2024	372 000 \$

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour le règlement d'emprunt numéro 702-2024, la Municipalité de Chertsey souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements.

POUR CES MOTIFS,

2024-526

il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 12 décembre 2024;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 12 juin et le 12 décembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);

4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation; à cet effet, le conseil autorise la directrice du Service des finances et trésorière adjointe à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE MONTCALM ET DE LA OUAREAU
915, 12E AVENUE
SAINT-LIN-LAURENTIDES, QC
J5M 2W1

8. Que les obligations soient signées par la mairesse et la directrice du Service des finances et trésorière adjointe. La Municipalité de Chertsey, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 702-2024 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 12 décembre 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

4.- Période de questions

La mairesse invite les personnes présentes à la séance à poser des questions.

5.- Levée de la séance

2024-527

Il est proposé par M. Richard Hétu, appuyé par M. Jonathan Théorêt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 19 h 06.

Directeur général et greffier-trésorier

Mairesse